



# CHSCT CENTRAL

Séance du 13 février 2015

## Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Pour les représentants SUD Santé Solidaires, la santé au travail doit rester une question de santé publique.

Or, chaque semaine qui passe voit se multiplier les attaques du patronat et du gouvernement contre les droits sociaux, et notamment en matière de santé au travail.

La situation est alarmante, puisqu'au nom de la baisse du coût du travail et des logiques organisationnelles, la santé des travailleurs continuent de se dégrader de manière inquiétante.

Il est d'ailleurs à noter que le discours que vous avez prononcé le 15 janvier 2015 devant le personnel, inquiète les représentants du personnel que nous sommes, notamment à propos de votre conception de l'amélioration des conditions de travail.

Le dialogue social ne se décrète pas, quand bien même au moyen d'une signature au bas d'un protocole d'accord.

Le dialogue se pratique au quotidien en concertant, en formulant des propositions, en tenant compte de celles émises par ses interlocuteurs.

A ce propos, nous aurions apprécié que dans votre discours vous réaffirmiez votre soutien à toutes des instances représentatives du personnel, tant centrales que locales et aux représentants du personnel.

Les représentants du personnel qui font le lien entre vous, vos collaborateurs et les personnels de terrain.

Les représentants du personnel qui s'évertuent au quotidien, à construire le dialogue social et surtout à le faire vivre.

Malheureusement, les anciens et nouveaux membres SUD Santé Solidaires ont le regret de constater que certains de vos adjoints, présidents des CHSCT locaux continuent de bafouer allégrement les prérogatives des CHSCT en pratiquant le délit d'entrave et en ne respectant pas les directives que vous leur donner.

Dans votre discours, vous faites allusion à « *la reconquête du temps passé* » et vous appelez « *de vos vœux* », le lancement d'une réflexion ambitieuse sur l'organisation de nos rythmes de travail.

Pour autant, vous avez soigneusement évité d'employer les mots de « *qualité de vie au travail* ».

Vous avez informez le personnel que vous nous ferez des propositions pour adopter une méthode de travail.

S'agissant de cette supposée « *méthode* », une première démarche de votre part consisterait à accorder tous les moyens nécessaires aux membres des CHSCT locaux afin qu'ils puissent procéder à une étape préalable d'analyse des risques professionnels au plus près du terrain pour ensuite mettre en place des négociations sur la qualité de vie au travail.

Des moyens de fonctionnement ont été accordés par le code du travail, il incombe donc à chaque directeur de site de respecter de manière scrupuleuse leurs obligations réglementaires.

Ces attaques contre les droits sociaux des travailleurs, surviennent au moment où les CHSCT font eux-mêmes l'objet d'attaques frontales de la part de la Fédération Hospitalière de France et du Medef.

Or, les CHSCT constituent un outil collectif fondamental pour permettre aux travailleurs de s'exprimer et d'agir sur leurs conditions de travail.

C'est parce qu'ils ont commencé à rendre visible la responsabilité des établissements en la matière que la FHF et le Medef veulent les supprimer, aider en cela par le ministre MACRON.

Pourtant, les CHSCT ont très largement démontré leur utilité dans la défense de la santé au travail et dans l'amélioration des conditions de travail des travailleurs, ce qui ne rentre pas en ligne de compte pour le MEDEF et la FHF.

Pour eux, seuls la productivité au moindre coût les intéresse.

Il en est de même s'agissant de leur capacité à mettre en cause de manière forte les choix organisationnels qui porte atteinte à l'intégrité physique et mentale des travailleurs.

Il est donc crucial d'œuvrer plutôt à lever les obstacles qui entravent trop souvent le fonctionnement de cette instance.

Les représentant(e)s du personnel SUD Santé Solidaires prendront toute leur place au sein de cette instance et porteront la voix des personnels qui souffrent au quotidien à cause notamment de leurs mauvaises conditions de travail et de l'absence de qualité de vie.

Dès à présent, le CHSCT doit se mettre au travail et engager les différents travaux nécessaires dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'hygiène.

*Les représentants SUD Santé*